

**Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.**

## OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

- Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Être âgé de 15 ans minimum pour déposer le document s'enregistrer sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation.
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Être âgé de 15 ans minimum pour passer l'ETG (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
- Présenter un accompagnateur répondant aux conditions suivantes :
  - Avoir plus de 5 ans de permis (nombre de points indifférent sans interruption).
  - Ne pas avoir été condamné pour homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise de substances ou sous l'emprise de l'alcool, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis
  - Être sobre.
  - Être mentionné dans le contrat signé avec l'établissement de conduite.
  - Participer au rendez-vous préalable.
- Avoir établi un accord préalable pour l'apprentissage accompagné de la conduite avec l'assureur.
- Être âgé de 17 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie B.

## LES INTERVENANTS :

- Établissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.

## DUREE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation initiale de type théorique (ETG). La durée du forfait dans l'établissement de 6 mois.
- Deuxième partie : Formation initiale de type pratique avec une partie théorique qui durera 20 heures minimum en boîte manuelle ou 13 heures minimum en boîte automatique.
- Troisième partie : Rendez-vous préalable avec un accompagnateur d'une durée de 2 heures.
- Quatrième partie : 1er rendez-vous pédagogique entre 4 et 6 mois et 1000 kms, d'une durée de 3 heures (1 heure de pratique en voiture et 2 heures de théorie en salle).

Cinquième partie : 2ème rendez-vous pédagogique avant le passage du permis et 3000 kms, d'une durée de 3 heures (2 heures de pratique en voiture et 2 heures de théorie en salle).

La durée sera aussi déterminée par l'évaluation de départ avant la signature du contrat.

## EVALUATION DE DEPART :

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

## PROGRAMME :

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code.
- Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé en page 2.

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Moyens pédagogie :
  - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
  - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- Moyens techniques partie théorique :
  - Salle chauffée avec tables et chaises.
  - Des supports pour prendre des notes.
  - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
  - Documentation professionnelle.
  - Ordinateur mis à disposition pour les cours théoriques par thèmes.
- Moyens techniques partie pratique :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

  - Véhicules à double commande de la catégorie B assurés, entretenus et mis à disposition.

## EFFECTIFS EN CONDUITE :

1 élève par véhicule avec la possibilité d'être en binôme lors de la préparation au permis.

## HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

## LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se feront à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

## DIPLOME VISE :

Catégorie B du permis de conduire.

## EXAMEN :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G).
- L'épreuve pratique de conduite.

## Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f. Utiliser la boîte de vitesses
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h. Regarder autour de soi et avertir
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

## Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- c. Adapter l'allure aux situations
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

## Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- b. Croiser, dépasser, être dépassé
- c. Passer des virages et conduire en déclivité
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

## Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence f. Pratiquer l'écoconduite



**POITIERS PONT-NEUF**

Agrément : E2008600100

[aepn.pontneuf@gmail.com](mailto:aepn.pontneuf@gmail.com)

**RONDY – ST-ELOI**

Agrément : E200860080

[aepn.rondy@gmail.com](mailto:aepn.rondy@gmail.com)

**BIARD - MONTMIDI**

Agrément : E2108600090

[aepn.montmidi@gmail.com](mailto:aepn.montmidi@gmail.com)

**MIGNE-AUXANCES**

Agrément : E2308600010

[aepn.migne@gmail.com](mailto:aepn.migne@gmail.com)

**CHASSENEUIL-DU-POITOU**

Agrément : E2008600120

[aepn.chasseneuil@gmail.com](mailto:aepn.chasseneuil@gmail.com)